

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE - JUSTICE

Ministère de l’Energie et du Pétrole

0607
Arrêté n° / MEP portant attribution de la licence n° 18 autorisant l’exercice des activités de production, de distribution, et de vente d’énergie électrique dans les localités de Taguilalet, Belgherbane et Ajourer Tenhemed, au bénéfice de la société EAPD sarl.

VISA :

DGLTEJO
Ministère SG-0
Direction Régionale de l'Énergie et du Pétrole

Le Ministre du Pétrole et de l’Energie

- Vu : la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l’Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu : la loi 2001.19 du 25 janvier 2001 portant code de l’électricité ;
- Vu : le décret n° 097- 2009 du 11 août 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n° 177-2008 du 08 octobre 2008 fixant les attributions du Ministre du Pétrole et de l’Energie et l’organisation de l’administration centrale de son département ;
- Vu : l’appel d’offres du 17 Décembre 2009 relatif à la délégation du service public d’électricité dans les localités de Taguilalet, Belgherbane et Ajourer Tenhemed;
- Vu La consultation n° 07 du Conseil National de Régulation, du 14 Février 2010, déclarant l’adjudicataire provisoire pour la délégation du service public d’électricité ci-dessus.

Arrête :

Article premier : Une licence d’une durée de sept (7) ans, pour l’exercice des activités de production, de distribution et de vente d’énergie électrique dans les localités de Taguilalet, Belgherbane et Ajourer Tenhemed est délivrée à la société EAPD sarl, dont le siège social est sis à Nouakchott.

Article 2 : Les caractéristiques de cette licence sont décrites dans le cahier des charges annexé à cet arrêté.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie et du Pétrole et le Président de l'Autorité de Régulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel.

22 FEB 2010

Nouakchott, le.....

Pour le Ministre de l'Energie et du Pétrole
absent, le Ministre de l'Equipement et des
Transports, chargé de l'intérim.

Moussa Seydi


Annexe : Cahier des charges pour la délégation à la société EAPD sarl du service public d'électricité dans les localités de Taguilalet, Beigherbane et Ajouer Tenhemed.

Ampliations :

- PM
- MSG/ PR
- MID
- MEP
- ARE
- Archives Nationales
- JO
- DGLTEJO
- IGE
- EAPD sarl.